



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

abattoirs

Question écrite n° 10902

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les conséquences pour les abattoirs de l'arrêté du 30 décembre 2002 suspendant la remise directe au consommateur de certaines pièces de découpe de viandes ovines et caprines de la moelle épinière. Les abattoirs sont aujourd'hui confrontés à un manque de personnel qualifié. Ils doivent faire face à une réelle désaffection du public vers les carrières de la boucherie et il est de plus en plus difficile de recruter du personnel qualifié. Or, l'article 3 de l'arrêté pré-cité rend obligatoire la déméduation des carcasses ovines et caprines de plus de 12 kilogrammes. Cette mesure vient donc accroître les besoins en main-d'oeuvre des abattoirs. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures il entend prendre afin de promouvoir l'enseignement professionnel des métiers de la boucherie afin d'éviter que les gestionnaires des abattoirs ne se tournent systématiquement vers la recherche de main-d'oeuvre extracommunautaire.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le manque de personnel qualifié dans les abattoirs. Pour le secteur de la transformation de la viande, le ministère a créé, et rénove régulièrement, en liaison avec les professionnels, des diplômes et titres adaptés à ce secteur, permettant la qualification de jeunes et d'adultes. Toutefois, ses services constatent une diminution des effectifs, dans les formations conduisant à ces diplômes, liée à une désaffection des jeunes pour ces métiers. Aussi, dans le cadre d'une convention de coopération signée le 29 juin 2001, le ministère chargé de l'éducation nationale, le ministère délégué à l'enseignement professionnel, le ministère chargé de l'agriculture, l'Association nationale des industries alimentaires et les organisations syndicales représentatives de salariés se sont engagés à rechercher les moyens de développer leur coopération, notamment pour des actions de promotion visant à faire connaître les métiers de ce secteur. Enfin, une attention particulière sera portée à ce secteur dans le cadre des travaux de préparation du quatrième schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10902

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 434

Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3843